



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 22 00482

MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

Date de dépôt du 08/09/2022

Adresse des travaux :

62 Avenue ALIENOR D'AQUITAINE
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Arnaud BEAUDRU
20 Boulevard DU COLONEL ROBERT BAILLET
17200 ROYAN

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin

Objet : Rejet tacite

Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 08/09/2022.

Par lettre du 04/10/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02 : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]
- Le plan de masse précisera l'emplacement du stationnement, le raccordement aux différents réseaux depuis le domaine public ainsi que l'aménagement paysager sur la parcelle.
-
- Pour rappel, l'article UE-7 du règlement du PLU dispose que les dimensions des places seront au minimum de 2.50 m x 5.00 m pour les parkings standards et 3.30 m x 5.00 m pour les parkings handicapés.
-
- DP07 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP08 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
-
- De plus, il conviendra de préciser si le changement de destination du bâtiment existant s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou les façades. Dans l'affirmative, la procédure de permis de construire sera obligatoire conformément à l'article R. 421-14 du code de l'urbanisme.
- IMPRIMÉ : Rectifier le tableau de surface de plancher en intégrant les surfaces créées et supprimées par changement de destination (habitation et commerce pour la résidence de tourisme).

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 08/01/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 24/03/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

